

4.3 COMMUNIQUER ET FORMER LE PERSONNEL ET LES BÉNÉVOLES

- Développer et afficher des PTS ou des affichettes récapitulatives dans les bureaux et sur les sites de travail sur les sentiers (voir [l'annexe A.4](#) pour un exemple d'affiche).
- Informer le personnel et les bénévoles des mesures prises pour réduire les risques de transmission ou d'infection et du rôle qu'ils doivent jouer (voir [l'annexe A.5](#)).
- S'assurer que tout le personnel et les bénévoles sont orientés et formés à la façon d'appliquer les PTS, y compris les pratiques de distanciation physique, les mesures d'assainissement et de désinfection et l'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle, le cas échéant.
- Examiner les risques et les PTS à toutes les réunions d'équipe et avant de commencer les travaux chaque jour.



4.4 METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE PRÉVENTION

4.4.1 Dépistage

- Exiger que tous les membres d'équipe qui se sentent malades ou présentent des symptômes de la COVID-19 restent à la maison et ne se présentent pas au lieu de travail.
- Examiner quotidiennement les membres d'équipe pour détecter les symptômes de la COVID-19 lors des réunions d'équipe, envisager l'utilisation d'un questionnaire quotidien ou d'une liste de contrôle que tout le personnel et les bénévoles remplissent et signent avant de commencer le travail. Pour un exemple de questionnaire de dépistage, consultez [Questionnaire de dépistage quotidien pour l'évaluation de l'aptitude à l'emploi](#) [disponible uniquement en anglais].
- Si un membre d'équipe se présente sur le lieu de travail et est malade ou tombe malade pendant qu'il s'y trouve, isolez-le et trouvez un moyen sûr de le ramener chez lui. Tous les autres personnes qui ont été en contact étroit et prolongé avec la personne (à une distance de moins de 2 m pendant 15 minutes ou plus) doivent également être isolés et transportés en toute sécurité chez eux. Tous les équipements et toutes les surfaces ayant été en contact avec eux doivent être désinfectés. Il faut enregistrer les noms de tous les membres d'équipe que la personne a contactés au lieu de travail.
- Encourager les membres d'équipe présentant des symptômes à remplir leur outil d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 provincial ou territorial respectif et, si possible, à se faire tester.
- Décourager les membres d'équipe qui sont plus vulnérables à la COVID-19 de participer aux travaux d'entretien des sentiers, et leur trouver d'autres tâches administratives.